

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 20 novembre 2025

Convocation

Date : 14/11/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 14/11/2025

Délibération n°
79-CC201125

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 9
- Votants : 39
- Absents : 5

Résultats :

- Pour : 39
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 21/11/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

28 NOV. 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2024 DU SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 novembre 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 novembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur Rémi GEOFFROY

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GLASTRA Delphine	Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LESAGE William	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOISELEUR Pascale	
Madame LOZANO Michelle	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
 Monsieur CURTIL Benoit à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle
 Monsieur FROMENT Daniel à Monsieur LESAGE William
 Monsieur GUÉDRAS Daniel à Madame LOISELEUR Pascale
 Madame JAUNET Christel à Monsieur DUMOULIN François
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
 Madame ROBERT Marie-Christine à Madame LUDMANN Véronique
 Monsieur SICARD Bruno à Monsieur BATTAGLIA Alain

<u>Paraphes</u>	
CM	RG

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Madame BALOSSIER Françoise
 Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur LAPIE Dominique

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 9 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que,

La CCSSO est adhérente au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Ce syndicat est composé de 19 intercommunalités dont 3 agglomérations. Il gère le traitement des déchets d'une population de plus de 790 265 habitants, ce qui représente en 2024, plus de 487 035 tonnes de déchets traités.

Le SMDO exerce les compétences suivantes :

- Traitement des déchets ménagers ;
- Le traitement et la valorisation des déchets recyclables, emballages, journaux et magazines, en vue de leur recyclage ;
- Le compostage des déchets verts collectés auprès des particuliers et des collectivités ;
- L'exploitation d'un réseau de 40 déchetteries accessibles aux particuliers et professionnels ;
- L'exploitation de 4 quais de transfert ferroviaires afin d'optimiser les déplacements des camions de collecte vers les exutoires de traitement ;
- L'exploitation de 4 quais de transfert routiers.

Chaque année, le rapport d'activité retrace le travail accompli par le syndicat sur le traitement et la valorisation des déchets recyclables ou compostables, sur l'exploitation des déchetteries du département de l'Oise et de l'exploitation des transferts ferroviaires ou routiers.

Avant de le transmettre à chaque commune de notre intercommunalité, le Conseil Communautaire doit recevoir communication du rapport d'activité et prendre acte de son contenu.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Paraphes	
	

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Commune Senlis Sud Oise ;

Vu la loi n° 2014-58 de Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) en date du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2014 ;

Considérant la nécessité de communiquer le rapport annuel du SMDO aux communes membres de la communauté de communes ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d’activité annuel 2024 du SMDO ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à communiquer le rapport d’activité 2024 aux Maires des communes de la communauté de communes ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 28 NOV. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 28 NOV. 2025

Fait à Senlis, le 28 NOV. 2025

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Rémi GEOFFROY

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemercier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 060-200066975-20251128-79_CC201125-DE



Dans ce rabat, retrouvez le rapport technique
et financier (RTF) et la cartographie du territoire
du Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

SOMMAIRE

- P. 05 Le mot du Président
- P. 06 Vision d'ensemble : la cartographie du territoire
- P. 08 Tendances globales 2024
- P. 10 Les temps forts 2024
- P. 12 Les 20 ans du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul
- P. 15 Analyser les enjeux pour mieux se projeter
- P. 23 Investir pour adapter l'outil industriel
- P. 33 Vers de nouvelles optimisations
- P. 38 Les élus
- P. 40 L'organigramme des services
- P. 42 Nos agents, une force pour le Syndicat

Pour consulter
le lexique



Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 060-200066975-20251128-79_CC201125-DE





Philippe MARINI

Président du SMDO
Maire de Compiègne
Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

LE MOT DU PRÉSIDENT

De l'or dort encore dans nos poubelles

Peut-on vraiment parler des déchets sur un ton positif ? Aussi surprenant que cela puisse paraître, la réponse est oui. Depuis les années 1970, les déchets ne sont plus seulement un symbole de nuisance : ils sont devenus un objet d'étude, voire une source de réflexion citoyenne et environnementale. En 1972, le géographe Jean Gouhier a même inventé un mot pour cela : la rudologie, c'est-à-dire la science des déchets. Trois ans plus tard, une première loi majeure a vu le jour, imposant aux communes leur collecte et leur traitement. Dès lors, les déchets sont sortis de l'ombre pour devenir un enjeu de société à part entière. Aujourd'hui, nous sommes tous des rudologues « en puissance », soucieux de surcroît de valoriser les déchets. Mais de l'or dort encore dans nos poubelles.

Les 19 intercommunalités (sur les 21 que compte l'Oise) composant notre Syndicat travaillent à l'unisson pour traquer le moindre déchet et en faire une ressource. Hélas, les études montrent que des flux exploitables sont encore mal dirigés : 50 % des emballages et papiers finissent encore dans le sac noir. Nous devons donc communiquer sans relâche sur le tri, à tous les niveaux. Il est impératif de convaincre les usagers de chaque collectivité de la nécessité et de l'utilité du tri. En le maximisant, ils réduisent le coût de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les déchets rejoignent ainsi les bonnes filières de recyclage permettant ainsi de maîtriser les coûts de gestion du Syndicat, donc du contribuable.

En plus d'être rudologues, nous devons en effet être également des gestionnaires avertis. Nous disposons d'outils performants, mais ceux-ci nécessitent un entretien régulier et doivent être adaptés aux innovations que nous impulsions. L'arrivée de nouvelles filières REP (responsabilité élargie des producteurs), que le gouvernement a tardé à mettre en place, va enfin permettre une prise en charge du coût de gestion de certains déchets par les producteurs, favorisant ainsi une diminution de l'incidence de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur les comptes du Syndicat.

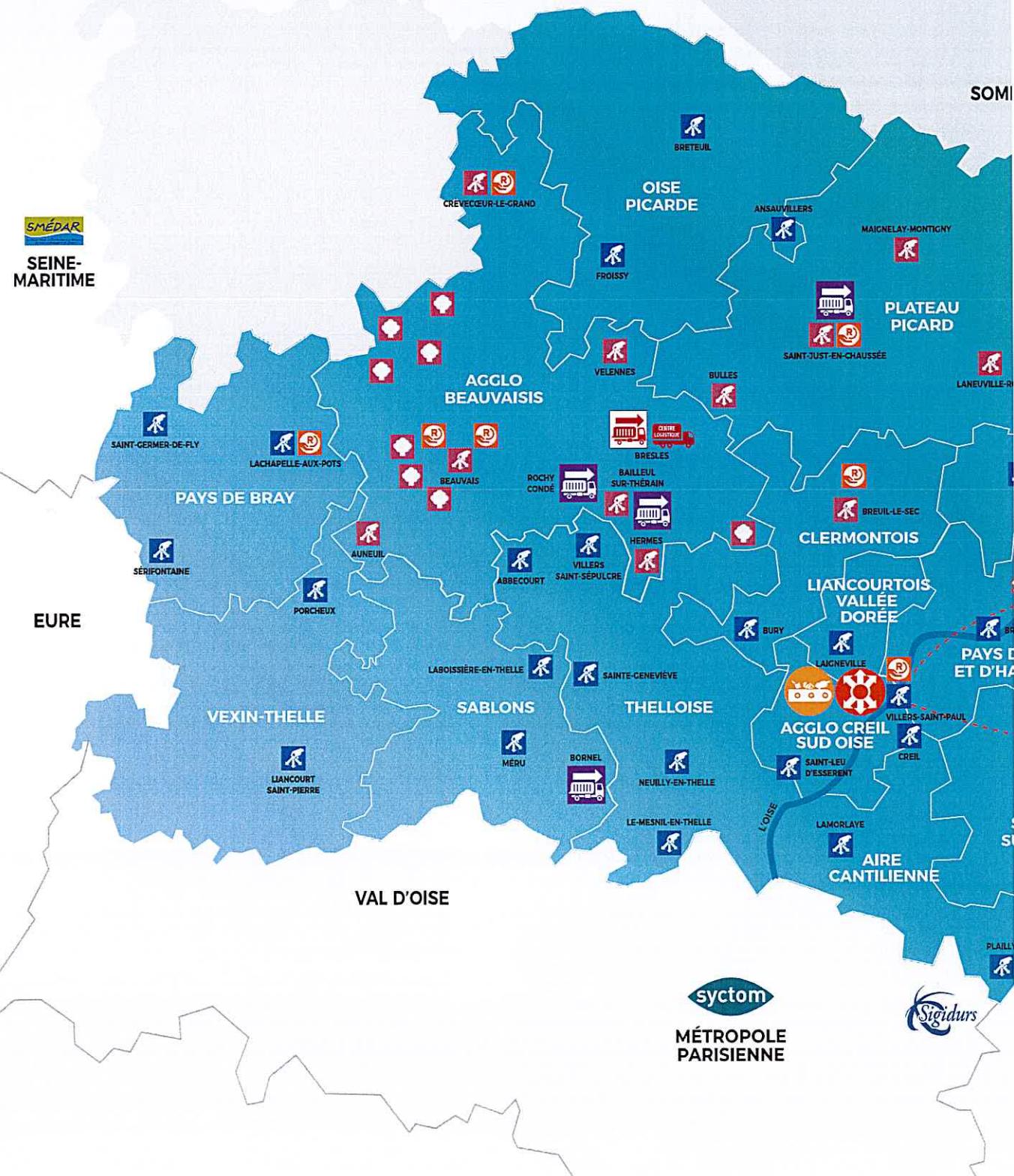
Ne perdons pas de vue que nos déchets valent de l'or : soit les matières sont revendues à des usines de recyclage, soit elles sont valorisées thermiquement. L'énergie ainsi produite engendre également des revenus qui permettent au Syndicat d'améliorer ses performances environnementales et économiques.

Si l'argent est le nerf de la guerre, le bon tri des déchets est l'arme qui nous conduira à la victoire. Ce rapport d'activité vous présente les actions menées en ce sens en 2024.

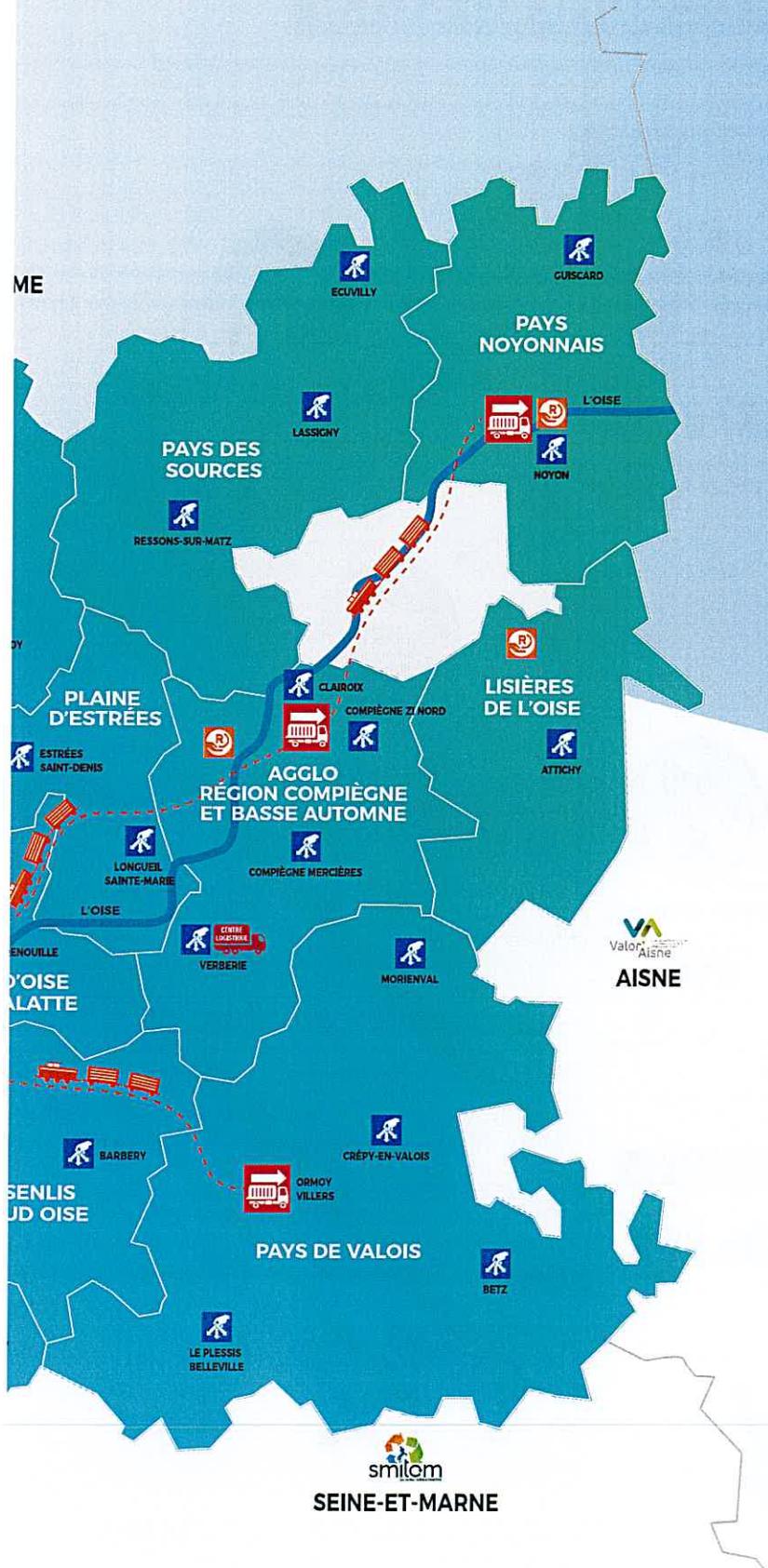
Bonne lecture à tous !

VISION D'ENSEMBLE :

LA CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE



Nos installations



1 Centre de Tri pour TOUS les emballages et TOUS les papiers

1 Centre de Valorisation Énergétique

Transport ferroviaire des déchets

2 Centres logistiques

3 Quais de transfert route/rail

1 Quai de transfert route/rail (en projet)

4 Quais de transfert routiers

40 Déchetteries SMDO (quais hauts et quais bas)

11 Déchetteries (quais hauts) et 8 points verts gérés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Plateau Picard

10 Recycleries



790 265

habitants



487 035 t

de déchets ménagers



19

intercommunalités



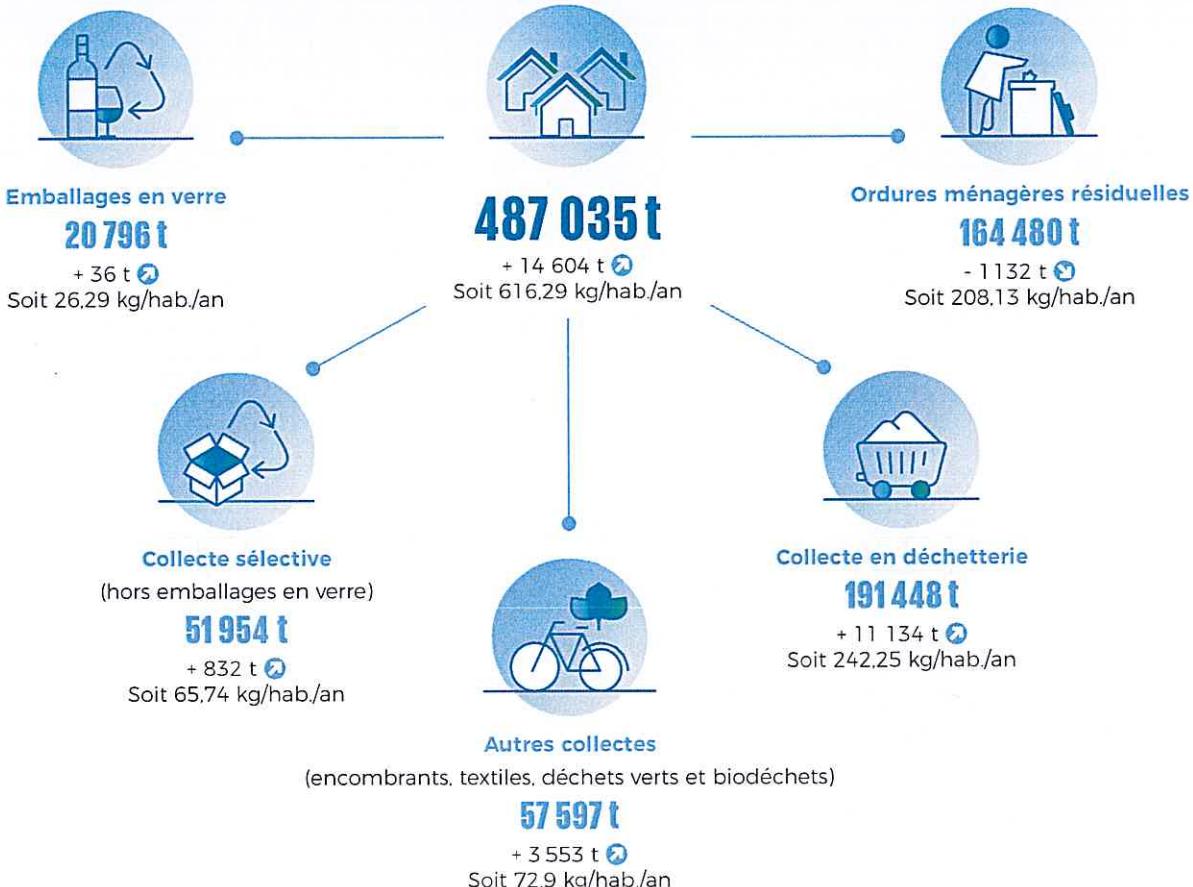
615 kg

par habitant

TENDANCES GLOBALES 2024

Gestion des déchets

Tendance par rapport à l'année 2023

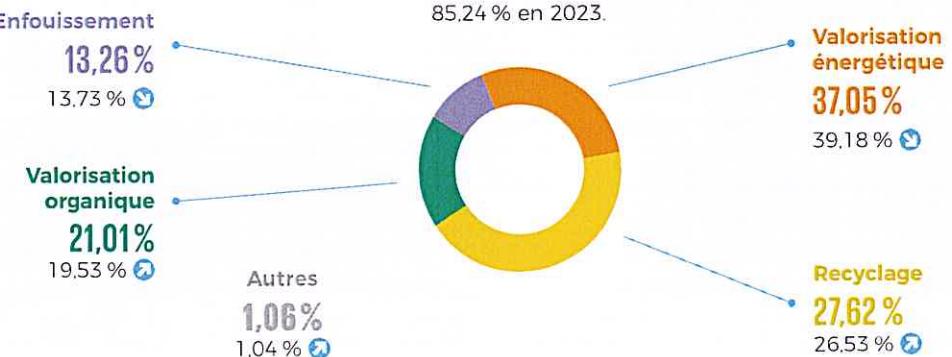


Valorisation

85,69 %

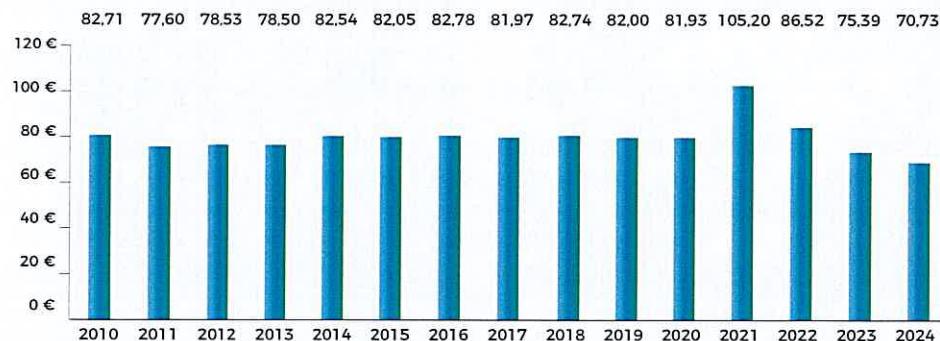
des déchets sont valorisés et recyclés.

85,24 % en 2023.



Évolution des tarifs en € courants

Tarif en € HT à la tonne pour le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels (tarif reconstitué en € HT/tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)



- 6 %

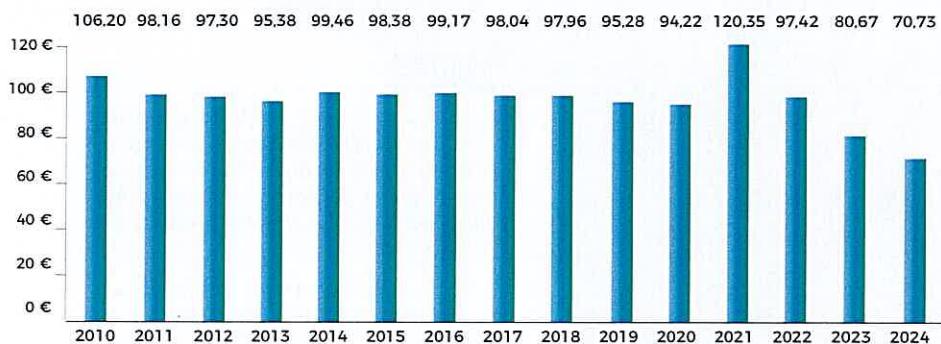
Évolution 2023/2024

- 14 %

Évolution 2010/2024

Évolution des tarifs en € constants

Tarif en € HT à la tonne pour le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels (tarif reconstitué en € HT/tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)



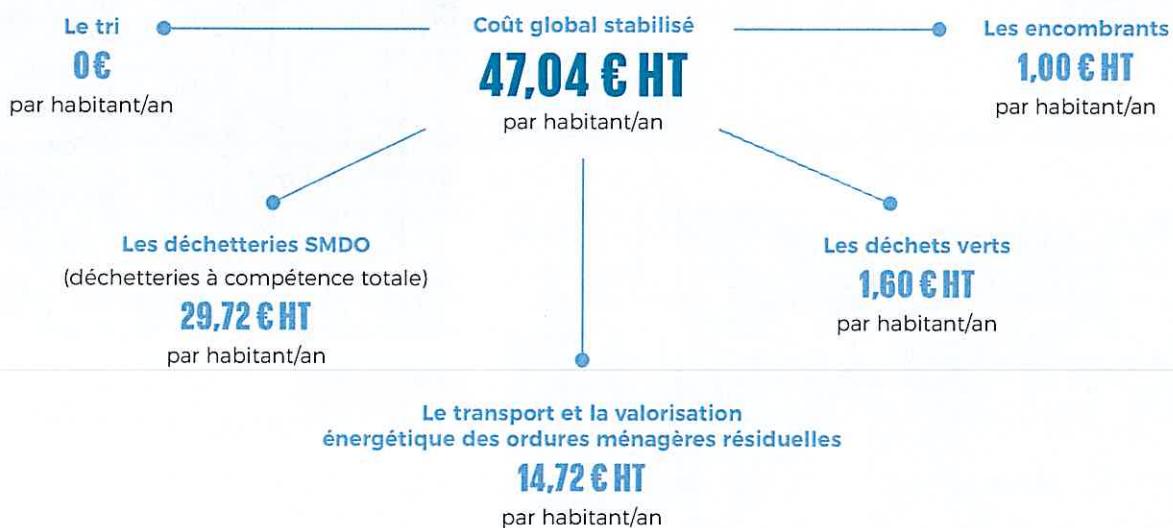
- 12 %

Évolution 2023/2024

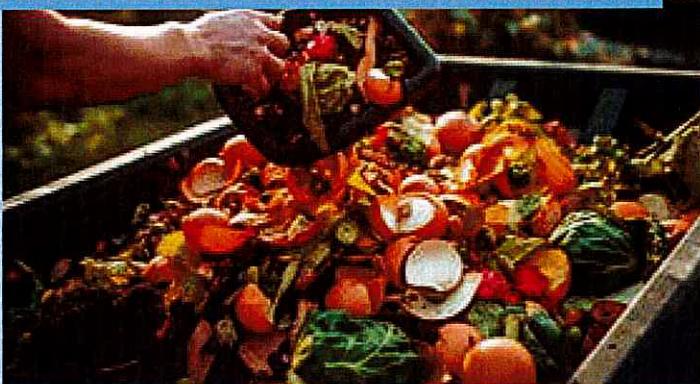
- 33 %

Évolution 2010/2024

Coûts facturés à l'habitant



LES TEMPS FORTS 2024



Janvier 2024

Entériné en 2015 par la loi de transition écologique pour la croissance verte, le principe d'une gestion séparée des biodéchets est devenu une obligation au 1^{er} janvier 2024. Les collectivités doivent depuis cette date proposer une solution de tri à leurs administrés pour le tri des déchets alimentaires : développement du compostage de proximité, collecte en porte à porte ou en points d'apport volontaire.



Avril 2024

Le 19 avril, le groupe Fraikin, loueur de véhicules industriels, a remis au SMDO les clés d'une première série de camions de collecte. Au total, 20 nouveaux poids-lourds, loués pour une durée de cinq ans, ont été mis en service en 2024.



Mai 2024

- Depuis le 1^{er} mai 2024, le groupe SEPUR a repris l'exploitation du Centre de Tri du SMDO, à Villers-Saint-Paul. Le contrat d'une durée de cinq ans prévoit la possibilité d'une reconduction de deux ans.
- Le 17 mai, le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul a fêté ses vingt ans. Un rendez-vous festif à la hauteur des performances, passées, présentes et futures du Centre (voir pages 12).

Juillet 2024

Pendant l'été, la société IDDEO, filiale d'IDEX, a donné les premiers coups de pioche nécessaires à la construction d'un nouveau réseau de chaleur de 2,2 km. Celui-ci va permettre à certains logements sociaux de Villers-Saint-Paul de bénéficier, à partir de l'hiver 2025, de la chaleur issue du Centre de Valorisation Énergétique.



Août 2024

Alors que les travaux de construction de la future 3^{ème} ligne de valorisation énergétique du Centre de Villers-Saint-Paul ont démarré fin 2023, la livraison en août 2024 de la turbine grâce à laquelle sera transformée la vapeur en électricité a marqué un moment important du processus !

**Nicolas AVELINE**Directeur général des services
du SMDO

Il faut renforcer nos partenariats, créer de l'émulation et augmenter le recyclage et le réemploi. »

Quels sont les temps forts de l'année 2024, à vos yeux ?

La mutation du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul, avec la réalisation de la troisième ligne d'incinération, constitue l'un des événements marquants de 2024. Elle va principalement permettre de traiter les encombrants issus des déchetteries avec un double objectif de valorisation énergétique et de réduction de la part des déchets que nous enfouissons. Les travaux menés à Villers-Saint-Paul s'inscrivent dans la continuité des deux années passées, au cours desquelles nous avons d'abord signé un nouveau contrat d'exploitation du CVE avec Idex, puis approfondi nos échanges et notre partenariat avec ce nouveau délégataire. La création de cette troisième ligne est par conséquent l'aboutissement d'un travail de longue haleine, qu'on pourrait presque faire remonter aux origines du CVE.

Les vingt ans de l'installation, que nous avons fêtés en 2024, représentent toute la cohérence des projets que nous menons. La possibilité de créer un réseau de chaleur pour chauffer les logements voisins du CVE avait conditionné, en 2004, le choix du site de Villers-Saint-Paul; vingt ans plus tard, l'augmentation de ses capacités de valorisation et l'extension de ce réseau découlent des choix initiaux.

En complément de ces travaux, le SMDO a aussi continué à impulser une dynamique collective, sur le territoire. Quel en est le sens ?

Les gros investissements sont indispensables, mais ne suffisent pas. Il faut aussi entraîner tout le monde, nos collectivités, les habitants, les entreprises... Il faut renforcer nos partenariats, créer de l'émulation et augmenter le recyclage et le réemploi.

Le changement d'exploitant du Centre de Tri, qui constitue un autre fait marquant de 2024, nous encourage à travailler encore à l'amélioration du geste de tri et des performances des collectes sélectives, sur tout le territoire. Il s'agit in fine de développer le recyclage, pour obtenir davantage de soutiens de la part des éco-organismes et de meilleures recettes industrielles liées à la vente de matériaux.

Quelles perspectives souhaitez-vous tracer pour 2025 ?

Notre ambition est d'asseoir les performances techniques et économiques déjà déployées sur nos installations. Cela suppose de renforcer le travail que le Syndicat mène pour soutenir la réduction à la source, la valorisation, le recyclage et le réemploi, aux dépens de l'enfouissement. L'enjeu n'est pas seulement écologique, mais aussi économique, via une réduction de nos coûts de traitement, du montant de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) que nous payons et un soutien croissant des éco-organismes. Plus nous parviendrons à extraire de la poubelle résiduelle les déchets qui peuvent être orientés vers les filières prises en charge par les éco-organismes, plus nous avancerons vers le zéro enfouissement.

Pour aller plus loin, il faut renforcer le geste de tri des usagers, qu'ils s'interrogent sur la destination des déchets. Ils ont encore trop souvent le réflexe de déposer dans la poubelle résiduelle, alors que d'autres voies existent. Nos agents des déchetteries contribuent à ce travail d'éducation : ils orientent les visiteurs – plus d'un million de visites en 2024 – vers les bonnes filières de recyclage et de réemploi. Là aussi, ce sont des efforts de longue haleine.

LES 20 ANS DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VILLERS-SAINT-PAUL

Ambiance de fête à Villers-Saint-Paul !

Des agents et des élus, d'hier et d'aujourd'hui, ont participé le 17 mai 2024 à l'anniversaire du Centre de Valorisation Énergétique. Les dix-neuf intercommunalités adhérentes du Syndicat étaient représentées pour ce moment festif, au cours duquel l'histoire du site a été retracée.

Heureux de constater que le CVE a atteint les objectifs qui lui avaient été fixés à son lancement, en 2004, les invités ont salué la réussite de ce projet industriel ambitieux : avec 178 500 tonnes de déchets traités chaque année, 80 000 MWh d'électricité produits et 100 000 tonnes de vapeur, le site de Villers-Saint-Paul est devenu un maillon essentiel de la boucle énergétique locale. Un bel exemple d'économie circulaire !

Les participants ont vivement salué les perspectives qui s'ouvrent maintenant. Car, du haut de ses vingt ans, le CVE voit grand, avec la construction d'une troisième ligne de valorisation énergétique, qui sera mise en service en 2025. De quoi augmenter ses capacités de traitement - à raison de 258 500 tonnes annuelles - et chauffer toujours plus de logements sociaux.







Animation au parc Chédeville de Mogneville, juin 2024

ANALYSER LES ENJEUX POUR MIEUX SE PROJETER

Diminuer le volume global des déchets produits et améliorer le tri, telles sont les priorités du SMDO. Car, si des progrès ont été enregistrés depuis vingt ans sur la gestion, individuelle et collective, des déchets, d'importants efforts restent à fournir pour réduire l'impact écologique et économique de leur traitement.

Conscient de ces enjeux, le SMDO anticipe les transitions à venir, déploie de nouvelles actions et ne cesse de sensibiliser habitants, collectivités, associations et entreprises, pour que tous deviennent des acteurs d'un cercle vertueux, avec moins de déchets.



CONTEXTE, ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

Au cœur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), votée en 2020, la réduction et la valorisation des déchets exigent la mobilisation de tous. C'est pourquoi le SMDO sensibilise ses collectivités adhérentes et leurs habitants aux enjeux réglementaires, économiques et environnementaux.

Réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser, telles sont les voies à explorer pour respecter la loi AGEC et atteindre l'objectif du « zéro » enfouissement que s'est fixé le SMDO, avec deux motivations majeures : la préservation de l'environnement et la réduction du poids de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Malgré la dynamique déjà impulsée, des efforts restent à accomplir à toutes les étapes de la chaîne.

Encourager la réduction des déchets et promouvoir le tri

En amont, il convient d'intensifier les messages et l'éducation en faveur d'une consommation plus responsable, comme le fait régulièrement le SMDO dans les colonnes de son *Journal du Tri et de la Prévention* et lors des visites des installations et animations organisées sur le territoire. Une fois les produits achetés et consommés, la question de leur fin de vie doit, par ailleurs, se poser dans des termes différents : quelles sont les alternatives à la poubelle et à la déchetterie ? Réemploi et recyclage ne sont pas encore suffisamment envisagés, alors qu'ils constituent de véritables réponses dans un monde confronté à la finitude de ses ressources.

Le SMDO a pris la mesure de l'intérêt écologique et financier d'une économie circulaire. Il milite pour donner une seconde vie aux objets plutôt que de les jeter systématiquement. Cela entraînera un usage plus raisonnable des déchetteries, qui représentent 50 % du coût global de la gestion des déchets supporté par les habitants.

Première étape du tri : la poubelle jaune

Le geste le plus quotidien concerne les papiers et les emballages. Ils ont pour destination le bac jaune. Avec 50 % de ces déchets qui restent encore dans les ordures ménagères, il apparaît clairement que le réflexe du tri n'est pas acquis par tous. Les erreurs de tri – plus de 15 000 tonnes – attestent d'un besoin toujours criant d'information et de clarification des consignes.

Le SMDO y travaille, avec in fine le souhait de convaincre les habitants que plus ils trieront, moins les volumes d'ordures ménagères seront importants et moins élevée sera leur facture. À leur échelle, les collectivités adhérentes œuvrent également en ce sens, comme en témoigne le dispositif de contrôle des poubelles d'ordures ménagères mis en place par la Communauté de Communes du Plateau Picard (*voir interviews ci-contre*).



Organisée à Breteuil, en partenariat avec Citeo, la journée du 4 juin 2024 a réuni les collectivités adhérentes, autour de la question : « Améliorer la qualité du tri, quels leviers et plan d'actions associés ? ». Après avoir collectivement analysé l'origine et les impacts des refus de tri, identifié les freins et les leviers pour faire mieux, les participants sont tous repartis avec une fiche et un plan d'actions pour améliorer les performances de tri sur leur territoire, en termes de quantité et de qualité.



La parole à...

Jean-Claude VILLEMAIN, 1^{er} Vice-Président du SMDO, Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Pourquoi avoir déployé en 2024 de nouvelles actions pour encourager le tri des déchets ?

Il y a quelques années, nous avons pris conscience du retard de notre agglomération en matière de tri, notamment par rapport à des intercommunalités de la ruralité, qui ont accepté – et je les en remercie – de se montrer solidaires vis-à-vis de nous, car ce retard coûte cher. Il m'a donc semblé évident de mettre en place des actions pour corriger notre situation, car nos poubelles d'ordures ménagères sont gavées ; nous devons donc les mettre à la diète.

Quelles actions avez-vous donc décidé de mener ?

Nous avons créé en 2024 la tribu du tri, pour sensibiliser des familles au tri des déchets et aux enjeux d'une consommation plus responsable ; cela a très bien marché, nous réitérons donc l'expérience. Nous avons aussi recruté en 2024 quatre ambassadeurs qui font de la sensibilisation et de la pédagogie sur le terrain, auprès des scolaires, lors d'événements et à l'occasion de formations au compostage. En 2024, ils ont touché au total 2500 personnes. Nous travaillons également avec les bailleurs sociaux pour vérifier l'aménagement des locaux poubelles, communiquer sur les consignes de tri ou encore former les gardiens. Je citerai par ailleurs la redevance spéciale que nous avons remise en place pour que les restaurateurs trouvent un intérêt financier à davantage trier. Enfin, plus de 200 poubelles de tri ont été installées en 2024, dans les espaces publics. Nous avons bien conscience que nous ne rattraperons pas les autres collectivités, mais nous espérons obtenir les encouragements ! »



La parole à...

Olivier DE BEULE, Vice-Président du SMDO, Maire de Gannes, Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard

Quel dispositif avez-vous déployé pour améliorer le tri sur le Plateau Picard ?

Dans la Communauté de Communes du Plateau Picard, les ordures ménagères déposées dans les poubelles grises sont collectées en porte à porte. Mais les emballages papier et le verre sont collectés en apport volontaire sur 150 points de tri qui se situent à une distance de trois à quatre minutes de trajet de chaque habitation. Or, malgré dix années de pédagogie, une partie des habitants ne veut toujours pas trier.

Nous avons donc décidé de confier l'inspection des poubelles grises à des ambassadeurs du tri. Ils font le tour de nos 52 communes, avant le passage des camions de collecte. S'ils trouvent des emballages ou du verre dans une poubelle grise, ils scotchent dessus un écriteau pour que celle-ci ne soit pas collectée. Il n'y a pas de sanction financière, la seule punition pour l'habitant est de trier le contenu de sa poubelle pour qu'on la ramasse.

Quelle a été la motivation de cette stratégie très volontariste ?

Alors que nous avons donné à tous les moyens de trier et que beaucoup d'habitants font des efforts en ce sens, il nous semble aujourd'hui inconcevable de ne pas réprimander ceux qui ne trient pas. Il y a aussi un enjeu financier qui en découle, puisque plus la poubelle grise sera légère, moins son traitement sera coûteux ; et inversement, plus le volume de tri sera important, plus on aura de gains financiers. Mais l'argument financier n'est pas premier, ce système vise avant tout à apporter de l'équité et à nous hisser parmi les meilleures collectivités en termes de performances de tri. »



LES ESPACES SPORTIFS, LES SITES CULTURELS ET LES GARES SE METTENT AU TRI

2024 a été l'année du développement du tri dans les espaces sportifs (stades, gymnases, piscines, golfs...), les sites culturels (théâtres, cinémas, salles de concert, musées...) et les gares. Chargé du pilotage et de la communication, le SMDO a travaillé main dans la main avec les collectivités de son territoire pour installer des corbeilles de tri, créer des supports de communication, former les agents et sensibiliser le public sur ces lieux.

Objectif : respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2025 fixée par la loi AGEC pour la généralisation du tri dans l'espace public.

Ce projet a été possible grâce à un financement de l'ADEME via un appel à manifestation d'intérêt sur le tri hors foyers auquel a répondu le SMDO.

Près de 300 personnes ont participé au projet (élus, responsables déchets et propreté, ambassadeurs du tri, agents de terrain...), pour un total de plus de 230 sites dotés de près de 800 équipements de tri.



66 kg

de collectes sélectives recyclées pour chaque habitant en 2024

Pour aller plus loin : les responsabilités élargies du producteur (REP)

Au-delà du bac jaune, d'autres canaux de tri sont possibles, notamment le retour en magasin pour les objets issus des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Les 18 filières identifiées par la loi AGEC visent à responsabiliser et à impliquer les producteurs et les distributeurs dans la gestion de la reprise et de la valorisation des produits qu'ils mettent sur le marché.

Si l'objectif du SMDO consiste, avant tout, à encourager les consommateurs à rapporter ces produits hors d'usage dans les magasins qui les vendent (enseignes de sport, de bricolage, de jouets, etc.), il s'avère que ces articles arrivent toujours dans les déchetteries. Il convient donc de les traiter. C'est pourquoi le SMDO a signé une série de conventions avec les différents éco-organismes habilités pour chacune des filières, afin d'obtenir de leur part une aide financière pour la collecte et le traitement de ces déchets spécifiques. Ce financement est d'autant plus important que la multiplication des filières REP impose aux déchetteries de nouvelles organisations.



EN 2024, DES ACTIONS DE PRÉVENTION CIBLÉES

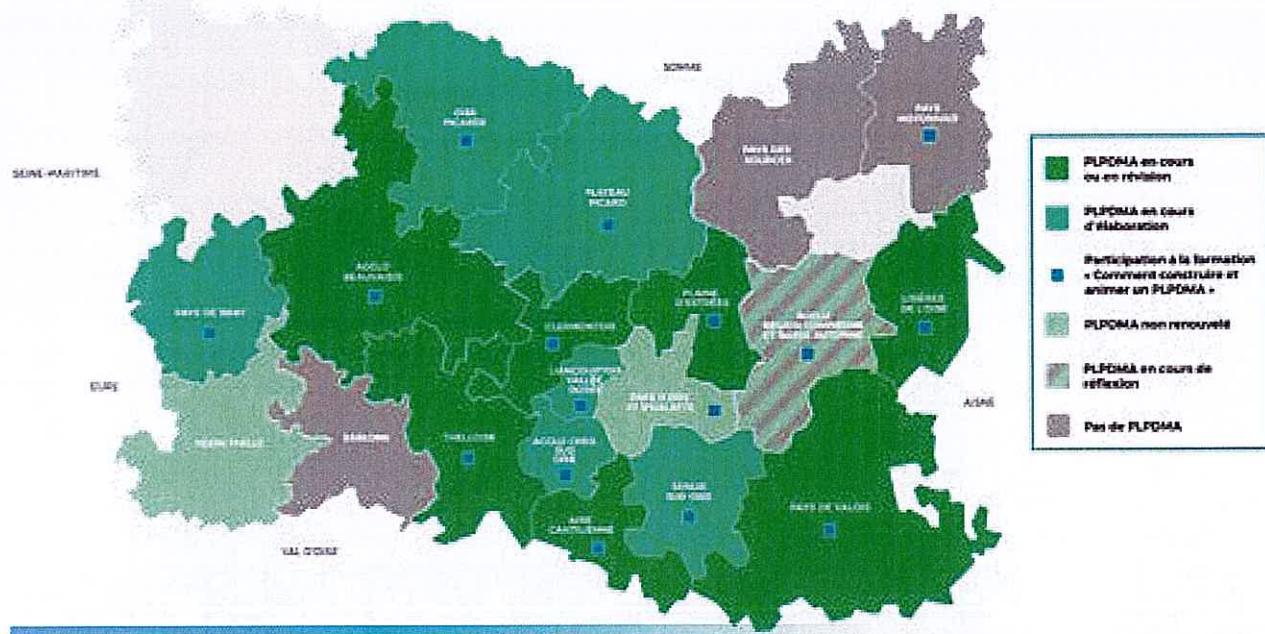
Campagnes de prévention, accompagnement des collectivités adhérentes, nouvelles conventions pour mieux recycler, de beaux projets pour 2024.

Prévention globale...

Le SMDO a été l'un des premiers acteurs publics de Picardie à développer un programme de prévention des déchets, au milieu des années 2000. L'idée était d'inciter les collectivités adhérentes à mener toutes les actions susceptibles de limiter la production de déchets : boire l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille, refuser les publicités dans sa boîte aux lettres, réparer les appareils qui ne fonctionnent plus au lieu de les jeter, encourager le marché de la seconde main pour l'habillement, réduire le gaspillage alimentaire... Si, à cette époque, le sujet était nouveau, il s'est progressivement imposé aux collectivités en charge de la collecte.

En effet, elles ont pris conscience de la nécessité de se doter d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Il s'agit d'encourager les changements de comportement auprès des habitants, des entreprises, des bailleurs sociaux. Pour y parvenir, le SMDO propose un accompagnement méthodologique pour établir le cahier des charges et/ou élaborer un plan d'action. Le Syndicat peut aussi mettre en relation ses adhérents avec des bureaux d'études spécialisés. Les objectifs fixés diffèrent d'un territoire à l'autre : en zone rurale, l'accent pourra être mis sur les déchets verts, via la promotion du mulching, avec par exemple une aide financière à l'acquisition de tondeuses ; en zone urbaine, des actions pour lut-

ter contre le gaspillage alimentaire seront privilégiées, via notamment des interventions dans les cantines scolaires. En 2024, sept communautés de communes et d'agglomération ont finalisé leur PLPDMA, depuis le diagnostic initial jusqu'au dépôt du plan en préfecture. Le SMDO a participé à 34 réunions pour les accompagner sur ce chemin (voir carte en page suivante).



... actions locales

Par ailleurs, le SMDO continue à faire de la prévention sur le terrain, au plus près des habitants. Il soutient les associations et collectivités qui organisent des événements afin qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'éco-responsabilité. Si la manifestation respecte un certain nombre de critères (mise en place du tri, collecte de mégots, utilisation de gobelets réutilisables...), elle peut obtenir le label éco-responsable, créé par le SMDO en 2021. Le Syndicat leur prête alors du matériel, éco-cups, bannières, signalétique, pour indiquer aux participants que l'événement est labellisé. Seize manifestations l'ont été en 2024.

Le SMDO travaille à la promotion du réemploi de diverses façons : des espaces « réemploi » existent dans certaines déchetteries, des conventions sont signées avec des acteurs du réemploi, le Syndicat finance des formations à destination des habitants qui souhaitent devenir « référent compostage » de leur commune... Le SMDO communique également sur les réseaux sociaux, dans le *Journal du Tri et de la Prévention*, et lors des nombreuses animations et visites organisées toute l'année.



QUEL POINT COMMUN ENTRE UNE CANNE ET UN VÉLO ?

Dans le cadre de sa convention avec l'association Recycl'Aide, le SMDO a étendu en 2024 la collecte de matériel médical en déchetteries. Le Syndicat a par ailleurs initié un nouveau partenariat, VéloOise (association des usagers du vélo, des voies vertes et véloroutes des vallées de l'Oise), pour que quatre déchetteries mettent de côté les vélos, qui seront reconditionnés par l'association.

Le Syndicat étudie par ailleurs avec certains adhérents la création d'écopôles associant déchetterie et recyclerie afin de développer des synergies.



TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités locales doivent proposer à leurs administrés une solution de tri à la source des biodéchets : des actions favorisant la gestion de proximité pour les déchets verts et biodéchets alimentaires : paillage, mulching, compostage individuel, partagé, ou en restauration collective, ou une collecte séparative des déchets alimentaires en porte à porte ou apport volontaire.

En parallèle des campagnes de promotion du paillage et du mulching, pour l'utilisation des biodéchets alimentaires, plusieurs options sont possibles pour collecter et valoriser ces déchets sous forme d'engrais ou de biogaz. Si la majorité des collectivités a distribué des composteurs, cinq collectivités adhérentes au SMDO ont mis en place une collecte des biodéchets : la Communauté de Communes des Sablons, depuis 2021, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, depuis 2022, l'Agglomération Creil Sud Oise, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Pays de Bray depuis 2024.



**Chantier de la 3^{ème} ligne
du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul**

INVESTIR POUR ADAPTER L'OUTIL INDUSTRIEL

Soucieux de respecter les exigences - réglementaires, économiques et environnementales - le SMDO a programmé d'importants investissements pour que son Centre de Valorisation Energétique (CVE) et son Centre de Tri (CT) de Villers-Saint-Paul soient encore plus performants.



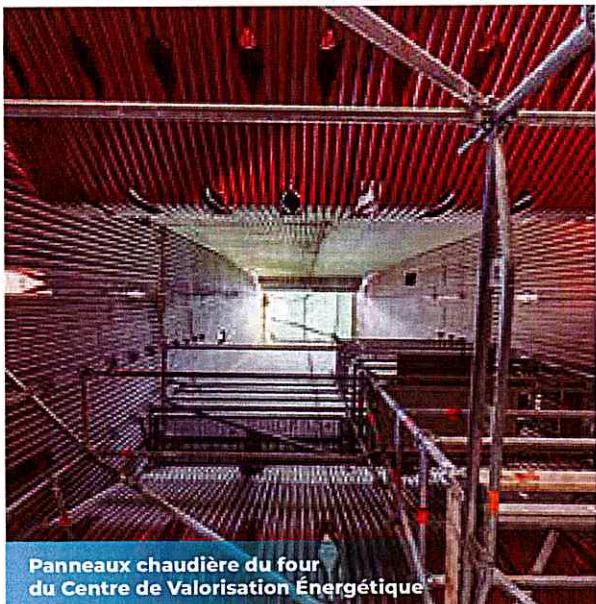
POUR SES 20 ANS, LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SE DOTE D'UNE 3ÈME LIGNE

En se dotant d'une troisième ligne, le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul verra ses capacités passer de 178 250 tonnes de déchets traités thermiquement à 258 250 tonnes. De quoi produire plus d'électricité, plus de vapeur, plus de chaleur.

Depuis la pose de la première pierre, en décembre 2023, puis l'achèvement des travaux de génie civil, le projet de construction d'une 3^{ème} ligne se concrétise. Lors de la célébration des vingt ans du CVE, en mai 2024, les invités – élus, partenaires, agents du SMDO – ont pu constater l'avancée du chantier.

Des équipements majeurs

Le four chaudière, la turbine et le dispositif de traitement des fumées ont été livrés et en grande partie montés en 2024. Ils sont indispensables au fonctionnement de la ligne. Le four assure la combustion des déchets. La turbine permet de transformer la vapeur en électricité. Le dispositif de traitement des fumées garantit le respect de la réglementation environnementale. La 3^{ème} ligne traitera thermiquement 80 000 tonnes par an de déchets à haut rendement, en provenance de tout le Département. Trois principaux flux sont attendus : les refus de tri du Centre de Tri, les déchets industriels et les encombrants valorisables de déchetteries. Le traitement de ces derniers nécessitant une préparation, un hall amont sera édifié durant le premier trimestre 2025. Il s'agit d'un vaste espace pour stocker, broyer et déferrailler quelque 36 000 tonnes d'encombrants, livrées chaque année par les déchetteries de l'Oise.



Panneaux chaudière du four du Centre de Valorisation Énergétique

Bénéfices attendus...

Au printemps 2025, la mise en service industrielle devrait être menée par l'équipe d'Idex. La 3^{ème} ligne devrait ainsi traiter ses premiers déchets courant avril 2025 : son inauguration officielle est prévue le jeudi 25 septembre 2025. Les capacités de traitement du Centre de Valorisation Énergétique auront alors augmenté de plus de 40 %, avec des bénéfices économiques et écologiques : le site va non seulement continuer à alimenter en vapeur la plateforme chimique voisine, mais aussi accroître de fait les recettes issues de la revente d'électricité à RTE. Il va, enfin, multiplier par quatre sa production de chaleur, laquelle alimentera les réseaux locaux et chauffera un plus grand nombre de logements (voir page 27).

... et regards vers l'O

Depuis son origine, le projet d'augmentation de capacité est couplé à celui d'un port sur l'Oise. Ce dispositif fluvial permettrait d'acheminer et d'évacuer des matières dans une démarche plus durable. Les études, qui sont en cours, intègrent différents paramètres, tels que la possibilité de mutualiser l'utilisation de ce port avec d'autres industriels ainsi que les évolutions du projet MAGEO (mise au gabarit européen de l'Oise) et ses incidences sur la configuration finale du port.



Hall amont de la 3^{ème} ligne du Centre de Valorisation Énergétique

DE NOUVEAUX RECRUTEMENTS

Avec la mise en service de la 3^{ème} ligne, le concessionnaire devra en 2025 recruter 9 salariés supplémentaires : 2 électromécaniciens, 5 agents pour compléter les équipes de quart (qui passent ainsi de 15 à 20 personnes) et 2 agents pour faire fonctionner la nouvelle unité de broyage des déchets issus des déchetteries.



Interview croisée de...

Denis LAVERRE et Frédéric VAQUIER, ancien et nouveau directeurs du Centre de Valorisation Énergétique

Denis Laverre, vous avez passé plus de vingt ans au CVE : quelles évolutions y avez-vous observées ?

C'est une installation en progrès continu, aussi bien sur le plan environnemental, avec le traitement des fumées, qu'énergétique, avec le déploiement des réseaux de chaleur, en complément de la production d'électricité. À chaque fois, elle a bénéficié des technologies les plus avancées. Quand Idex a remporté le contrat, j'ai fait le choix de rester pour la création de la 3^{ème} ligne, tant ce projet était innovant. C'est une chance dans une carrière de participer à un tel projet.

Frédéric Vaquier, est-ce aussi ce projet qui vous a attiré ?

Effectivement, pour moi, c'est un double challenge, pour assurer la continuité et pour mettre en service cette extension ultra-moderne.

C'est un challenge technique, mais aussi social puisque nous recrutons neuf personnes qu'il va falloir intégrer à l'équipe existante, qui a entre quinze et vingt ans d'ancienneté. Nous avons aussi beaucoup investi sur la formation des équipes, actuelles et nouvelles, pour la mise en service de la 3^{ème} ligne.

Comment se déroule la passation ?

DL : Je suis là en tant qu'observateur et conseil pour accompagner Frédéric Vaquier, qui prend ses marques. La première étape est de démarrer la ligne avec sa nouvelle turbine, la deuxième sera de l'optimiser au mieux, puis d'envisager les moyens de décarboner l'activité.

FV : Pour ma part, je suis très heureux de cette passation, Denis Laverre est un grand professionnel de ce métier et dans cette période de tuiage, j'apprends beaucoup à ses côtés, parce qu'il a la connaissance de l'usine, de son évolution et de l'activité. Je tiens aussi à souligner l'importance de la collaboration sur le site entre le SMDO et Idex pour assurer le bon démarrage de cette 3^{ème} ligne. ➤



UN PARCOURS DE VISITE IMMERSIF

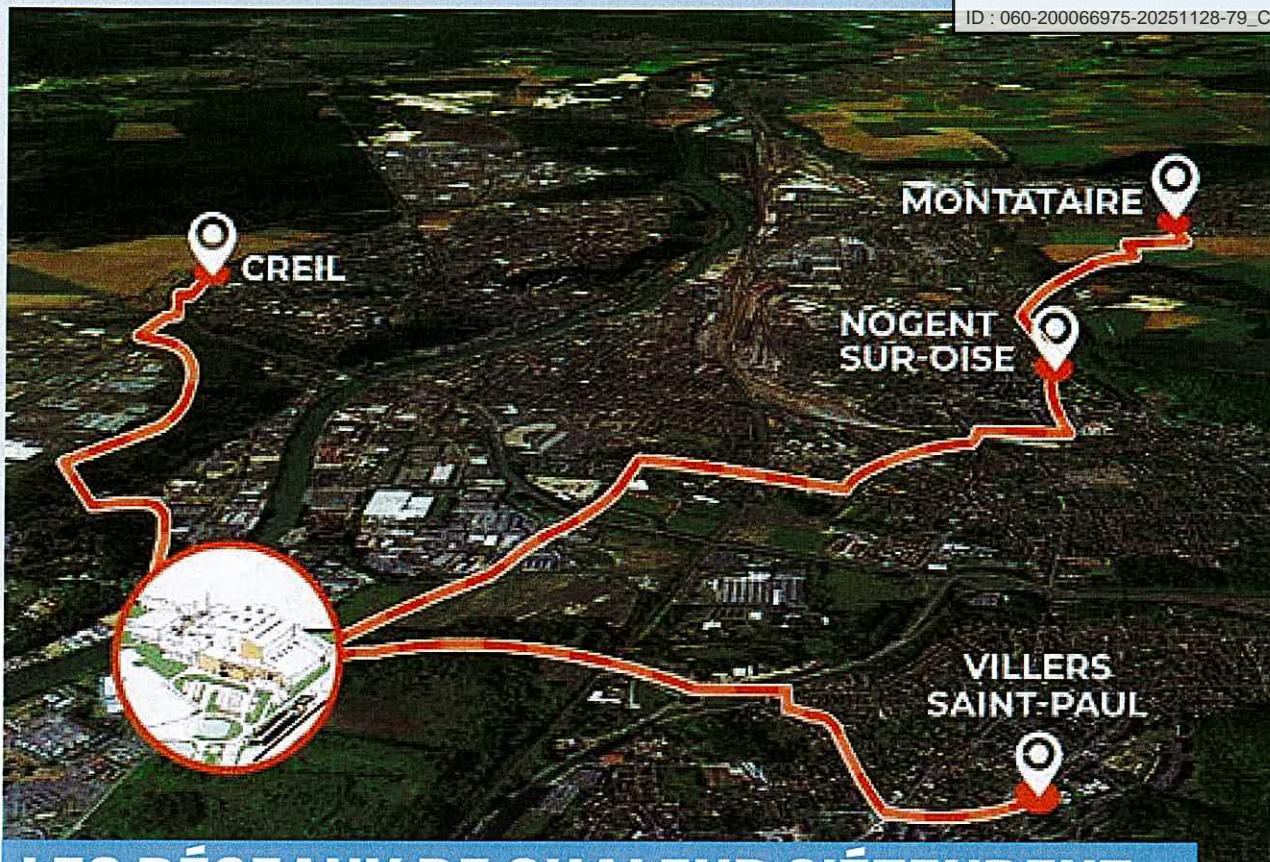
Le SMDO a imaginé un parcours de visite du Centre de Valorisation Énergétique, à l'image de celui qui existe pour faire découvrir au public le Centre de Tri. Le parcours conduit les visiteurs dans un espace immersif où ils assistent notamment à la diffusion d'un film. Ils découvrent le « process », de la combustion des déchets à la production d'électricité et de chaleur. Enfin, les groupes sont invités à pénétrer dans la salle de contrôle, d'où ils découvrent la fosse de 33 mètres de profondeur et les grappins qui alimentent le four. La visite du Centre de Valorisation Énergétique comme celle du Centre de Tri est ouverte à tous, sur réservation.



2301 personnes

ont visité le Centre de Tri et le Centre de Valorisation Énergétique, en 2024.

Il s'agit pour près de 40 % d'un public scolaire et pour plus de 25 % de particuliers. 35 % sont constitués de publics variés : des techniciens d'autres syndicats, des délégations étrangères, des élus du territoire, des associations environnementales.



LES RÉSEAUX DE CHALEUR S'ÉTENDENT...

L'augmentation de la capacité du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul va permettre d'accroître les quantités de chaleur produite et d'en faire bénéficier un nombre croissant de logements et d'équipements à proximité de l'installation. Ceci s'inscrit dans une logique d'écologie industrielle à vocation sociale menée par le Syndicat.

Depuis son origine, le Centre de Valorisation Énergétique est inséré dans l'économie du territoire. Dès 2004, la production électrique générée par ses turbines a été injectée dans le réseau électrique local. Trois ans plus tard, la plateforme chimique voisine a pu bénéficier de la vapeur produite par le CVE.

Priorité aux habitants

À partir de 2014, une autre étape a été franchie avec le raccordement de la chaufferie de Nogent-sur-Oise à l'usine, ce qui a d'emblée permis de chauffer 2 800 logements sociaux gérés par Oise Habitat. Depuis octobre 2023, la commune de Montataire a été raccordée à la chaufferie de Nogent-sur-Oise, si bien que 1 600 nouveaux foyers bénéficient de ce chauffage urbain, issu d'une énergie renouvelable et non soumise à la hausse des prix des énergies fossiles. Plus que jamais, la chaleur issue de la combustion des déchets constitue une opportunité pour les bailleurs sociaux et leurs locataires. Le nombre de logements qui pourront à l'avenir en profiter va augmenter avec la mise en service de la 3^{ème} ligne du CVE et la hausse de la production de chaleur attendue.

À Villers-Saint-Paul, les travaux sont en cours pour relier 600 logements qui seront chauffés à partir de 2025 grâce à la combustion des déchets.

Enfin, à Creil, 6 500 logements sociaux connaîtront le même destin, à l'horizon 2026. Le marché public qui permettra de relier le CVE à la chaufferie de Creil a été attribué fin 2024 au groupement EHTP (groupe NGE) - Sade - Pétavit - Ferest Energies. Les travaux d'envergure qui doivent démarrer en avril 2025 auront notamment recours à un micro-tunnelier pour traverser l'Oise.

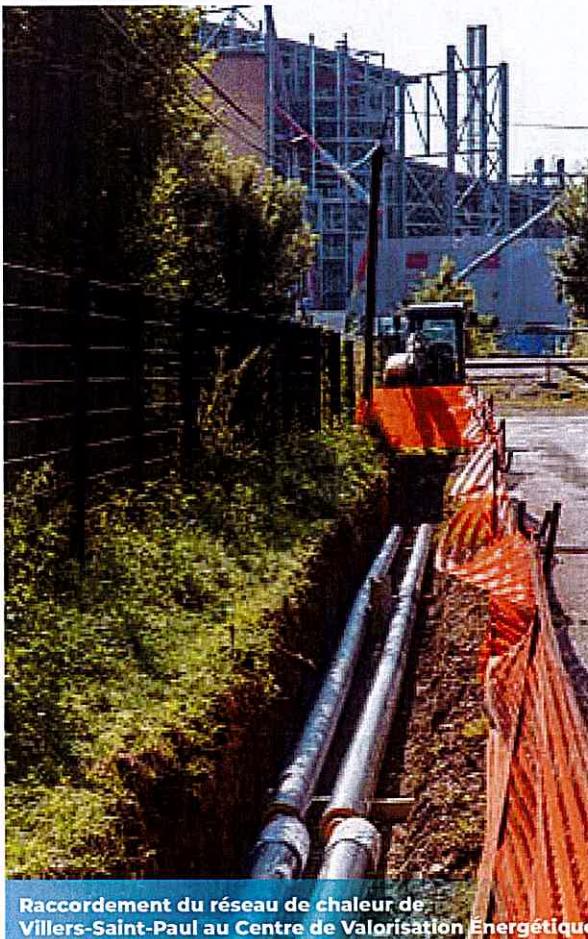


Avec l'extension de ce réseau de chaleur, on est dans une spirale vertueuse, qui vise à réduire le coût de l'énergie pour les locataires, sans toucher à la biomasse, donc en respectant la nature ; en outre, cela augmente les recettes du SMDO. Par ailleurs, nous sommes en train d'examiner la possibilité de raccorder au réseau le groupement hospitalier du sud de l'Oise, pour faire baisser son déficit. »

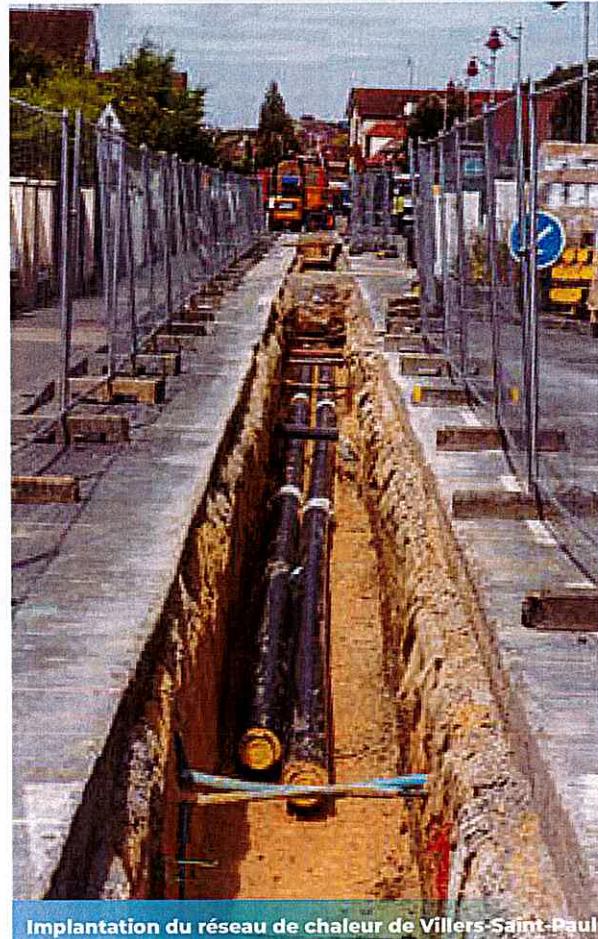
Jean-Claude VILLEMAIN, 1^{er} Vice-Président du SMDO, Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Optimiser les débouchés

Si le SMDO a à cœur de faire profiter les habitants de la chaleur produite sur son site, il cherche aussi à diversifier les acteurs qui pourraient être intéressés par sa production, y compris l'été en l'absence de demande de chauffage. Des discussions ont par conséquent été menées courant 2024 avec différents interlocuteurs – institutions publiques et entreprises privées – situés sur le tracé de la canalisation, pour leur proposer de bénéficier de cette chaleur.



Raccordement du réseau de chaleur de Villers-Saint-Paul au Centre de Valorisation Énergétique



Implantation du réseau de chaleur de Villers-Saint-Paul



Interview de...

René MAHET, Vice-Président du SMDO, Maire de Lataule, Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources

La mise en service de la 3^{ème} ligne de valorisation énergétique va d'abord nous donner la capacité de traiter tous nos déchets, y compris ceux à très fort pouvoir calorifique : les refus de tri mais aussi les encombrants. Ces nouvelles performances vont aussi nous permettre d'alimenter des réseaux de chaleur plus étendus, pour chauffer de nombreux logements sociaux, à Creil et à Villers-Saint-Paul, au terme de travaux de raccordement qui nécessitent le franchissement de l'Oise et de routes départementales. Cette perspective donne une autre dimension à notre CVE, qui joue ainsi un rôle économique, environnemental et social encore plus prononcé. Enfin, la création d'un port fluvial sur le site de Villers-Saint-Paul est à l'étude. Nous qui, au SMDO, utilisons beaucoup le transport ferré, développerons ainsi le transport fluvial, grâce auquel la circulation de plus de 2000 camions pourrait être évitée. La décarbonation de notre activité, qui fait actuellement l'objet d'études, apparaît désormais comme l'ultime étape de cette démarche vertueuse dans laquelle nous nous sommes engagés »



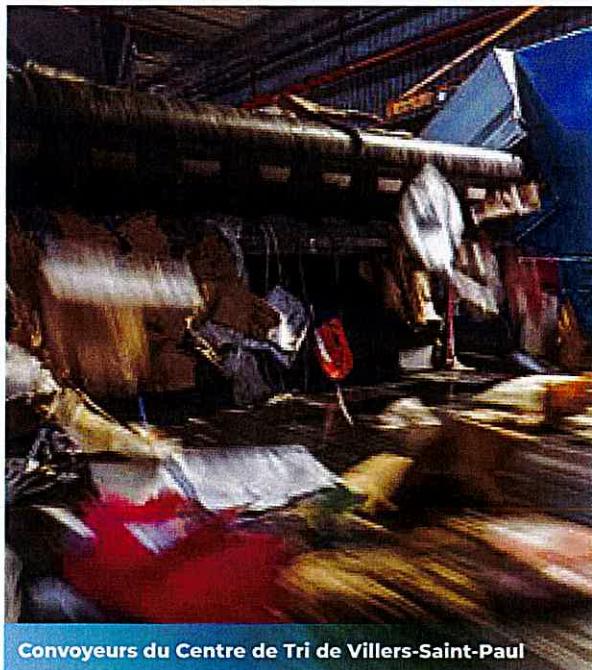
UN CENTRE DE TRI EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Nouvel exploitant, nouveau modèle de commercialisation et décision de mettre à jour ses équipements de tri : 2024 aura été une année décisive pour le Centre de Tri de Villers-Saint-Paul.

Depuis le 1^{er} mai 2024, le Centre de Tri est exploité par la société Sepur, lauréate de l'appel d'offres lancé par le SMDO. Forte de 60 ans d'expertise dans les métiers liés aux déchets, l'entreprise Sepur a été retenue pour plusieurs raisons : la compétitivité économique de son offre, son expérience, et sa capacité à proposer des solutions efficaces. Depuis sa reprise du site, une nouvelle organisation de l'exploitation a permis une amélioration des performances de tri.

Bonus et malus

Le contrat signé avec Sepur prévoit un dispositif de bonus-malus qui n'existe pas auparavant. L'objectif est d'enclencher un cercle vertueux : plus le tri est de qualité, plus la revente de matière est fructueuse et plus le SMDO en tire des revenus. C'est pourquoi l'exploitant du Centre de Tri se voit récompensé quand le tri est performant. Inversement, il est pénalisé si le tri ne permet pas de maximiser la valorisation des déchets. Grâce au travail de Sepur et à ce marché donnant-donnant, une augmentation de la performance de captation des matières sortantes a déjà été observée et, par ricochet, de meilleures recettes issues de la revente des matériaux. La qualité du tri dépend certes de l'exploitation du Centre de Tri, mais aussi de la vigilance de tous les acteurs en amont, particuliers, collectivités territoriales, entreprises...



Convoyeurs du Centre de Tri de Villers-Saint-Paul

80% DES RECYCLEURS RETENUS SONT BASÉS EN FRANCE



Reprise en main de la commercialisation

Parallèlement à la signature du marché signé avec Sepur, le SMDO a repris la commercialisation des matières issues des collectes sélectives, autrefois gérée par l'exploitant du Centre de Tri. Menées en 2024, en partenariat avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne, les négociations ont permis de contractualiser avec différents prestataires qui rachètent au SMDO les matières triées, sans autre intermédiaire. Une dizaine de marchés ont ainsi été signés, pour un recyclage efficace et de proximité des différents types de papiers, cartons, plastiques, aluminiums, aciers... Le SMDO a choisi des recycleurs régionaux, diminuant ainsi son empreinte carbone : un exemple, les bouteilles en plastique sont expédiées à Lesquin, dans le département du Nord, où elles sont transformées en paillettes pour produire de nouvelles bouteilles. L'enjeu est aussi financier : selon les fluctuations du marché des matières recyclées, les recettes augmenteront de 40 à 128 %.

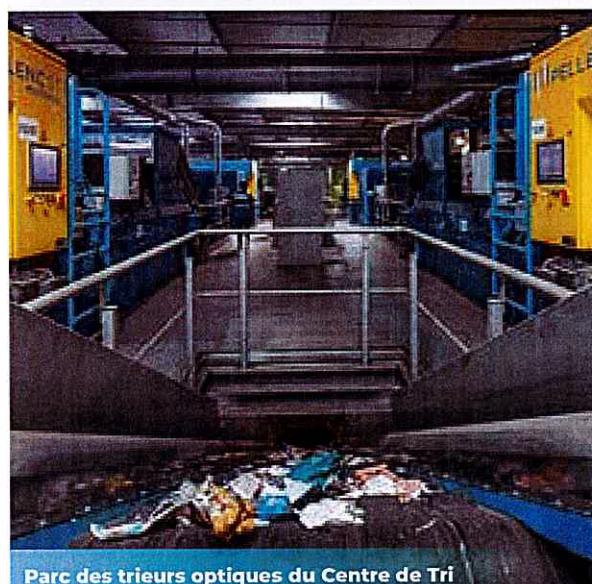
Vers de nouvelles technologies

En 2024, le SMDO a répondu, avec Sepur mais aussi la société Pellenc ST, qui avait équipé le Centre de Tri en 2019, à l'appel à projets de Citeo pour disposer de moyens financiers afin d'améliorer ses dix-neuf trieurs optiques. L'objectif est d'augmenter la captation et la pureté des matières triées, tout en réduisant les consommations d'énergie.

Le dossier du SMDO ayant été retenu, l'investissement de 1,3 M€ nécessaire à la mise à niveau est financé à hauteur de 1 M€ par Citeo. Le solde est pris en charge par le SMDO, Sepur et le SMITOM Nord Seine-et-Marne. L'opération de modernisation, qui consiste à ajouter des modules et logiciels visant à optimiser la captation et la pureté des matières, doit se dérouler courant 2025. D'une durée de quatorze semaines, les travaux seront amortis en moins d'un an, grâce à la réduction des refus de tri et aux gains plus importants qui découlent de l'augmentation des volumes de matière revendue.



Conférence de presse sur les contrats de reprise de matières des collectes sélectives du Centre de Tri, Nicolas Aveline, Arielle François, Pascal Hiraux et Michelle Brun



Parc des trieurs optiques du Centre de Tri



Interview de...

Arnaud GANET, directeur du Centre de Tri

Quelles premières mesures avez-vous décidées à la reprise du Centre de Tri ?

Nous avons tout d'abord réorganisé la zone de stockage, où sont conditionnées les balles de matières triées, pour gagner de la place et faire entrer les camions dans le bâtiment. Nous avons ensuite optimisé les réglages des trieurs pour améliorer le taux de pureté, c'est-à-dire la qualité des balles de matière sortante. Enfin, dans les cabines de tri, nous avons fait des aménagements mécaniques pour réduire la part des matières valorisables qui se retrouvent en valorisation énergétique. Cette part a été diminuée de moitié par rapport à l'année 2023 pour atteindre 13 % de matières valorisables dans les refus en fin d'année.

Qu'attendez-vous de la mise à niveau des trieurs optiques, prévue pour 2025 ?

Elle va permettre d'aller chercher de meilleurs taux de pureté dans le tri des matières et de diminuer encore la part de valorisables dans les refus.

Avez-vous d'autres projets d'optimisation pour les mois à venir ?

Courant 2025, nous mettrons en place deux systèmes d'intelligence artificielle. Ils permettront de détecter, au début de la chaîne de tri, les produits indésirables, qui peuvent être dangereux pour les agents et pour le site. C'est une avancée en termes de sécurité mais aussi de qualité du tri. »»

EN 2024, LE SMDO CONFRONTÉ AU CASSE-TÊTE DE L'ASSURANCE

En cinq ans, les primes d'assurance du Centre de Tri et du Centre de Valorisation Énergétique sont respectivement passées de 160 000 et 500 000 euros à 600 000 et 1,5 million. À cette charge financière multipliée par trois s'ajoute la difficulté - partagée aujourd'hui par l'ensemble des collectivités territoriales - de trouver une compagnie qui accepte d'assurer les installations du SMDO, alors même qu'aucun sinistre n'a eu lieu depuis 2018 et que le Syndicat a effectué tous les travaux de protection incendie demandés. Résultat, en 2024, l'appel d'offres lancé pour renouveler les contrats d'assurance du Centre de Tri et du CVE s'est révélé infructueux, les assureurs historiques classiques se retirant du secteur industriel.

Le SMDO, qui n'a jamais confié la gestion des assurances aux exploitants de ses installations, a donc dû explorer de nouvelles pistes. Après de nombreux échanges constructifs, le Syndicat, accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé, a noué un partenariat avec FM Global. Cette mutuelle américaine, qui couvrira les risques à 100 % – contrairement au dispositif antérieur complexe de coassurance – s'est vu attribuer le marché, fin 2024, pour la période 2025/2026.



16,7 M€

c'est le montant des recettes issues des soutiens et ventes de matériaux en 2024, une somme qui vient alléger le coût global du transport et du traitement des collectes sélectives

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

S²LOG

ID : 060-200066975-20251128-79_CC201125-DE



Quai de transfert route/rail de Noyon

VERS DE NOUVELLES OPTIMISATIONS

Parallèlement aux investissements consentis aujourd'hui pour moderniser et accroître la capacité des installations du SMDO, un travail d'analyse et de prospection est mené pour garantir l'efficience de l'ensemble des activités du Syndicat. L'organisation des déchetteries, la fluidité du système de chargement des trains qui acheminent et évacuent les déchets, de même que les pistes de décarbonation du traitement des déchets constituent autant de leviers de performances futures que le SMDO ne veut pas négliger.



L'INCONTOURNABLE REFONTE DU RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

Le réseau des déchetteries, imaginé il y a une trentaine d'années, est aujourd'hui soumis à de nouvelles contraintes. Elles obligent le SMDO à réinterroger son organisation, pour s'adapter aux exigences actuelles et futures.

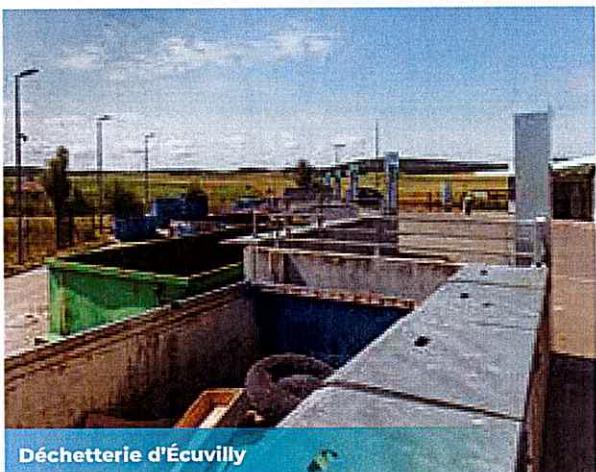
Dix-huit filières REP existent à ce jour. Au niveau des déchetteries, cela implique de développer de nouvelles segmentations visant à affiner le tri. Ceci s'accompagne parfois d'aménagements très spécifiques.

S'adapter aux filières REP

Discutés au niveau national entre les éco-organismes, le gouvernement, l'Association des maires de France et des associations de collectivités territoriales, les contrats qui balisent le traitement des produits issus des différentes filières REP s'accompagnent de prescriptions techniques de collecte et de traitement. Les déchetteries doivent par conséquent s'adapter ; elles ont besoin de place pour organiser ces collectes distinctes, avec des contenants spécifiques et de nouvelles modalités de collecte pour chaque matériau. Certaines filières posent des difficultés d'organisation, ne permettant pas de les mettre en œuvre sur l'ensemble des déchetteries. Et les agents exploitant les sites doivent être formés aux nouvelles filières.

En 2024, le SMDO s'est attelé au déploiement, sur la quasi-totalité de ses déchetteries, de la filière des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB). Une convention a été signée avec les éco-organismes de la filière fin avril. La collecte séparative des premiers tonnages

de PMCB s'est organisée à partir du mois d'août, une fois les premières déchetteries équipées. Un travail important a ainsi été conduit avec les agents et les coordinateurs des déchetteries du territoire. Le SMDO a créé un poste dédié à la gestion locale des contrats REP et à l'accompagnement de l'élu référent auprès des instances nationales.



Déchetterie d'Écuvilly



Repenser l'écosystème

En 2024, une étude d'optimisation du réseau de déchetteries a été lancée. Les premières conclusions seront transmises aux élus du SMDO mi-2025. Parmi les pistes d'évolution pressenties, plusieurs visent à maîtriser les tonnages entrants, en communiquant auprès des habitants pour les inciter, par exemple, à valoriser à domicile leurs déchets verts (promotion du mulching, du compostage, du broyage). D'autres évolutions pourraient concerner le nombre et la répartition des déchetteries sur le territoire, avec la reconstruction de certains sites, pour qu'ils répondent mieux aux besoins actuels. En plus de la reconstruction de la déchetterie de Crépy-en-Valois, d'autres projets sont à l'étude (Lachapelle-aux-Pots, Villers-Saint-Paul).



METTRE À SAC LES INCIVILITÉS !

Percutante, la campagne de communication lancée en septembre 2024 par le SMDO est déclinée en cinq versions. Les affiches au design et au message clairs s'adressent aux usagers des déchetteries : « Déchargez vos déchets, pas votre haine ! », « Nous traitons vos déchets, traitez-nous avec respect », « Il n'y a pas de place pour les insultes », « Mettons à sac les incivilités » et « À la benne les incivilités ! ».

Dans la continuité des campagnes de 2015 et de 2021, cette nouvelle initiative poursuit plusieurs objectifs : dénoncer les incivilités et les violences sans stigmatiser les usagers ; rappeler les règles de base du vivre-ensemble ; montrer aux agents des déchetteries que le Syndicat a à cœur de les soutenir et de les protéger.

Pour renforcer cette communication, des tee-shirts reprenant les mêmes messages seront distribués en 2025 aux agents des déchetteries.

NOUVELLE FLOTTE DE CAMIONS

Avec plus d'1 million de kilomètres cumulés chaque année, la flotte de camions du SMDO a besoin d'être régulièrement renouvelée. Vingt nouveaux poids lourds ont ainsi été livrés, courant 2024, par l'entreprise Fraikin, titulaire d'un marché de location, entretien et maintenance. Dotés de fonctionnalités plus performantes, ces camions offrent aussi de meilleures conditions de travail aux 38 conducteurs du SMDO. Le montant annuel de ce marché, conclu pour 5 ans, est de 787 680 € HT.



RÉFLEXION SUR L'OPTIMISATION DES QUAIS DE TRANSFERT FERROVIAIRE

Spécificité du SMDO, une partie de la collecte en porte-à-porte des déchets de l'est du département transite par trois quais de transfert, avant d'arriver par voie ferrée au Centre de Tri et au Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul.



Plateforme ferroviaire de Villers-Saint-Paul

Déterminé à réduire son bilan carbone, le SMDO a lancé en 2024 la création d'une troisième voie ferrée, pour achever aussi par le train – et non plus par la route – une partie des déchets produits à l'ouest de l'Oise. La base logistique du SMDO, située à Bresles, accueillera à terme un quatrième quai de transfert, quand les dernières études et négociations foncières auront abouti. Il sera dimensionné pour traiter quelque 100 000 tonnes de déchets. Parallèlement, le SMDO a lancé en 2024 une étude pour optimiser le fonctionnement de ses quais de transfert, en service depuis plus de vingt ans. L'enjeu est de se doter d'un outil plus performant et moins coûteux.

La première phase de l'étude a conduit le SMDO à visiter trois installations qui pourraient être inspirantes, en France et à l'étranger. La phase 2 permettra d'évaluer la faisabilité technique et économique du dispositif retenu.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 060-200066975-20251128-79_CC201125-DE



LES ÉLUS

Mai 2025



Philippe MARINI

Président du SMDO
Maire de Compiègne
Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Vice-Présidents du SMDO



Jean-Claude VILLEMAIN
1^{er} Vice-Président
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise



Olivier DE BEULE
Communauté de Communes du Plateau Picard



Jean-François CROISILLE
La Vallée Dorée : Communauté de Communes du Liancourtais



Jean-Jacques DUMORTIER
Communauté de Communes Thelloise



Arielle FRANÇOIS
Agglomération de la Région de Compiègne



Daniel GAGE
Communauté de Communes du Pays de Valois



Bernard HELLAL
Agglomération de la Région de Compiègne



Laurent LEFÈVRE
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Béatrice LEJEUNE
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



René MAHET
Communauté de Communes du Pays des Sources



Jacky MÉLIQUE
Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Sophie MERCIER
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées



Franck MINÉ
Communauté de Communes du Clermontois



Corry NEAU
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Isabelle ROSE-MASSEIN
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Membres du bureau du SMDO

**Sandrine DAUCHELLE**

Communauté de Communes du Pays Noyonnais

**François DESHAYES**

Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

**Jean-Michel DUDA**

Communauté de Communes du Pays de Bray

**Bertrand GERNEZ**

Communauté de Communes du Vexin-Thelle

**Jean-Pierre HAUDRECHY**

Communauté de Communes du Pays de Valois

**Philippe KELLNER**

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

**Yannick Matura**

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

**Abdelafid MOKHTARI**

Communauté de Communes des Sablons

**Emmanuel PERRIN**

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

**Jean PUPIN**

Communauté de Communes de l'Oise Picarde

**Franck SUPERBI**

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

**Pascal WAWRIN**

Communauté de Communes Thelloise

Membres parlementaires

**Alexandre OUIZILLE**

Sénateur de l'Oise

**Sylvie VALENTE LE HIR**

Sénatrice de l'Oise

Commissions obligatoires

Commission d'appel d'offres :
Présidente : Mme ROSE-MASSEIN

Commission de délégation de service public :
Présidente : Mme FRANÇOIS

Commission consultative des services publics locaux :
Président : M. LEFÈVRE

Commission de contrôle des comptes :
Présidente : Mme NEAU

Comité Social Territorial :
Président : M. HELLAL

Commissions facultatives

Commission interface collecte/traitement + Oise-les-Vallées :
Président : M. HELLAL

Commission suivi du Centre de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur :
Président : M. MAHET

Commission communication :
Présidente : Mme MERCIER

Commission déchetteries et encombrants - Éco-organismes des déchetteries :
Président : M. GAGE

Commission écopôle de Bresles :
Présidente : Mme LEJEUNE

Commission entente (Valor'Aisne, SMITOM 77, Sigidurs-Syctom de Paris, SMÉDAR) :
Président : M. MÉLIQUE

Commission des finances :
Présidente : Mme NEAU

Commission MAPA :
Président : M. DUMORTIER

Commission prévention et économie circulaire :
Président : M. MINÉ

Commission transport et quais de transfert :
Président : M. VILLEMAIN

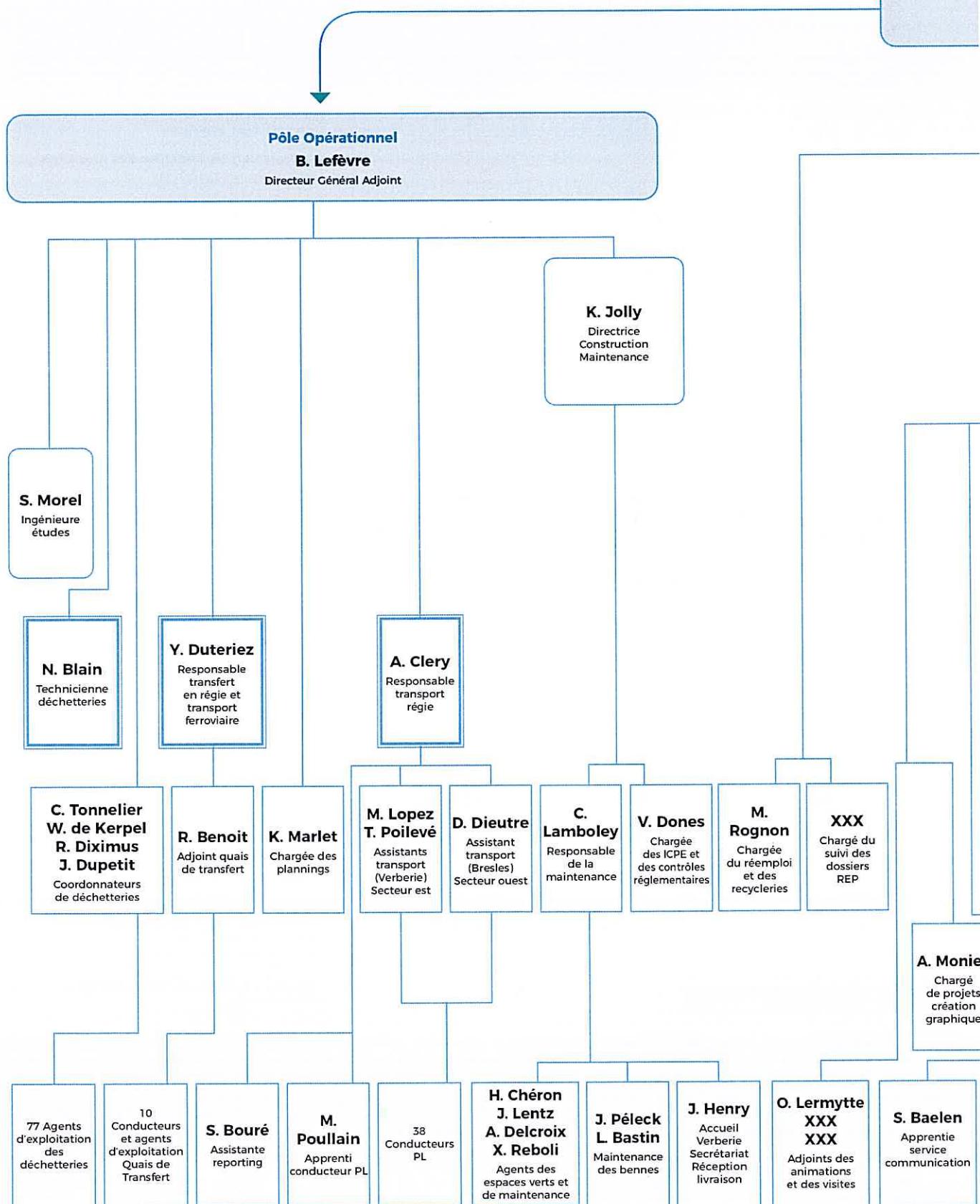
Commission travaux :
Président : M. PUPIN

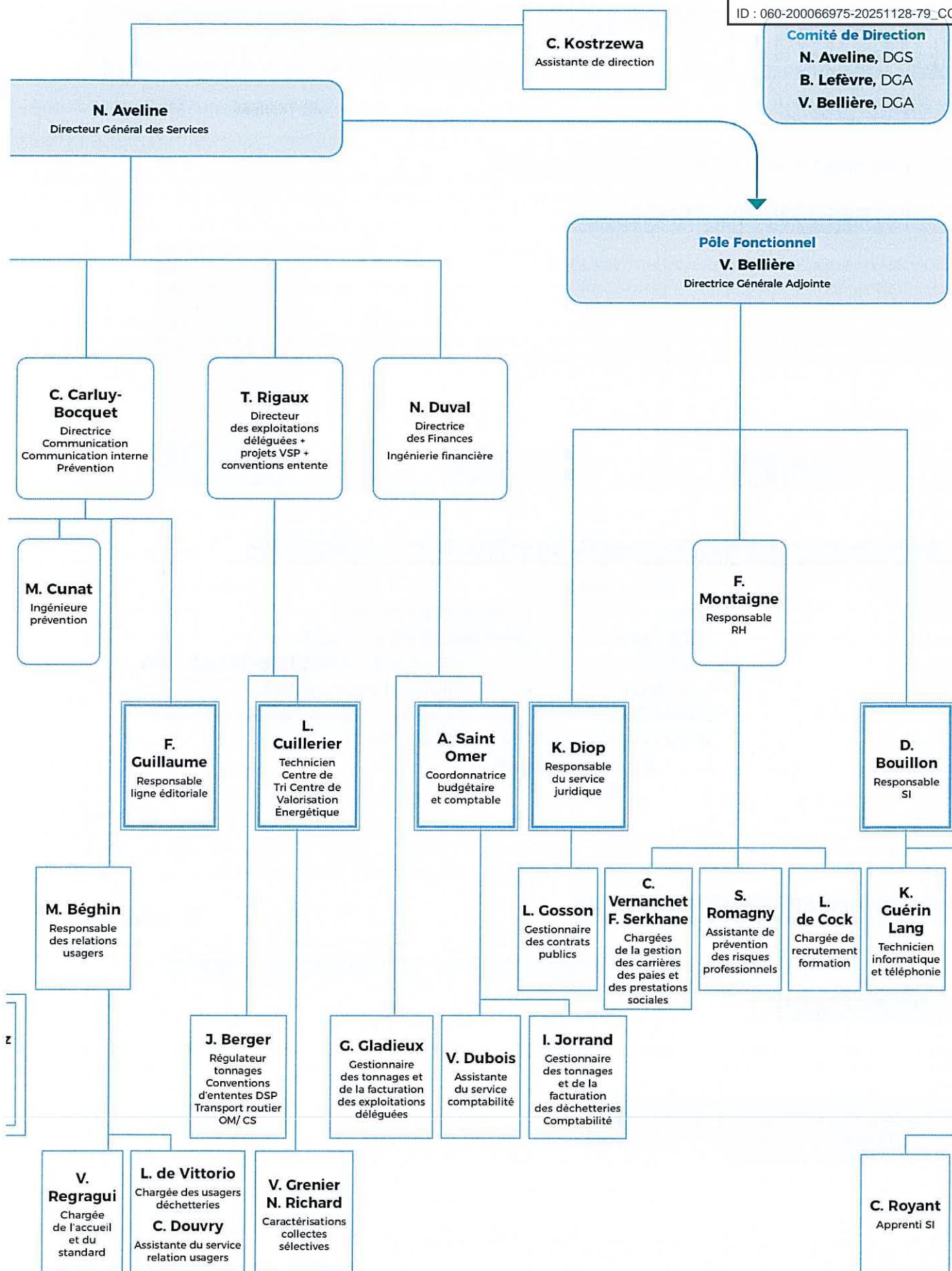
Commission tri et collecte sélective - Éco-organisme Citeo :
Président : M. DE BEULE

Commission valorisation organique et biodéchets :
Président : M. CROISILLE

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Mai 2025





NOS AGENTS, UNE FORCE POUR LE SYNDICAT

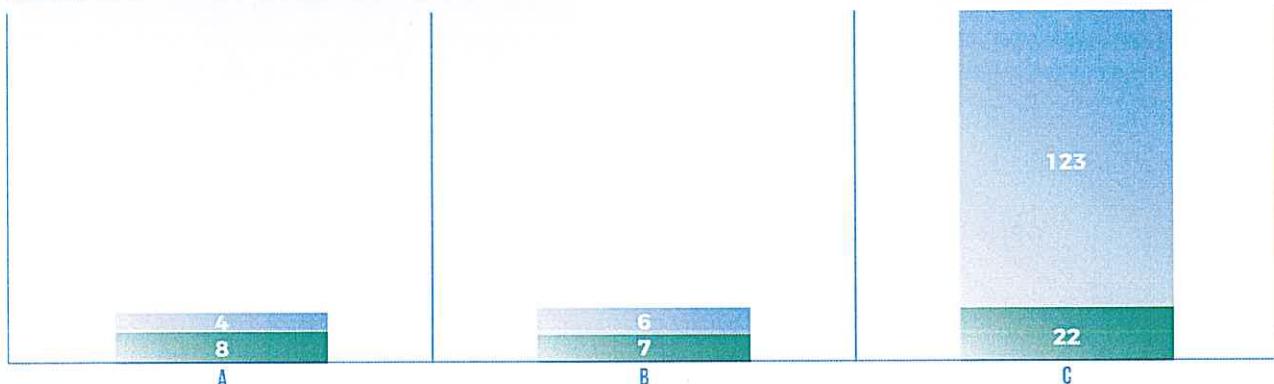
Au 31 décembre 2024, le nombre d'agents figurant au tableau des effectifs est de 189 dont 186 budgétés et 170 pourvus.

Femmes

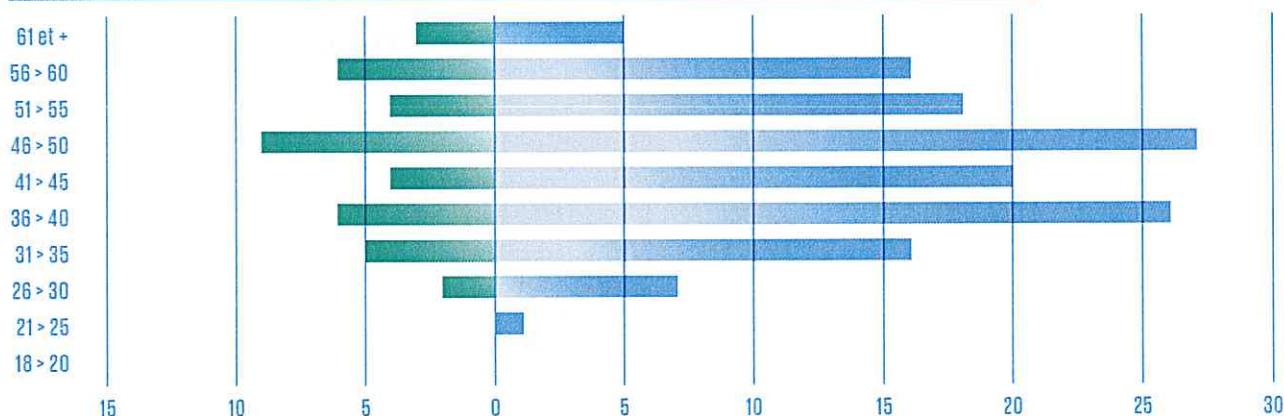
Hommes

Les postes occupés en 2024 se répartissent comme suit :

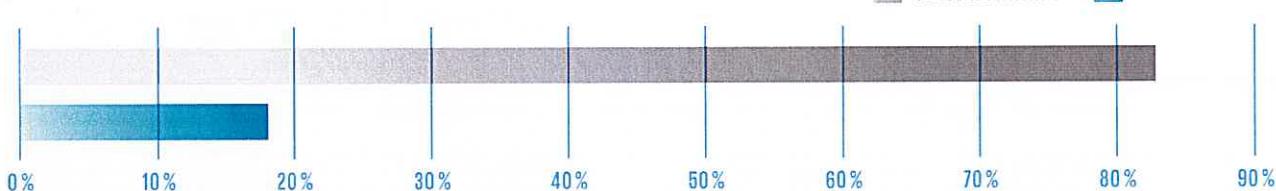
Répartition par catégorie d'emploi & sexe



Répartition selon une pyramide des âges des agents du SMDO au 15/11/2024



Répartition selon le statut au 15/11/2024



Évaluation des risques psychosociaux : une démarche engagée pour améliorer les conditions de travail

Dans le cadre de sa politique de prévention, le SMDO a engagé, fin 2024, une évaluation des risques psychosociaux (RPS), menée par un psychologue du travail. Cette démarche, présentée aux représentants du personnel, vise à mieux comprendre les facteurs pouvant avoir des conséquences sur la santé mentale et à définir des actions

favorisant le bien-être des agents au travail : organisation, charge de travail, relations professionnelles, relations avec les usagers, reconnaissance... 115 agents ont été auditionnés, soit une participation significative sur les 189 emplois permanents de la collectivité. Les entretiens ont été réalisés de manière confidentielle, dans un cadre neutre et bienveillant. L'analyse des données permettra de proposer des actions concrètes pour améliorer durablement les conditions de travail. Un rapport de synthèse et un plan d'actions seront partagés dans les prochains mois.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 060-200066975-20251128-79_CC201125-DE



Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 060-200066975-20251128-79_CC201125-DE



SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)

PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE CEDEX
www.smdoise.fr

Credits photos : © Jean-Pierre Gilson - © Édouard Bernaux - © Redfactory - © Renaud Marion photographe - © Syndicat Mixte du Département de l'Oise - © Adobe Stock
Rédaction-conception-réalisation : strateact - Imprimé sur papier recyclé - Juillet 2025 - ISSN 2825-7030

